

Ville de Genève Administration centrale
Reçu le: 06 DEC. 2010
Séance CA du:
Décision:
A traiter par:
Copies:

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

ARRÊTÉ

approuvant la délibération du
Conseil municipal de la Ville
de Genève du 27 septembre 2010

24 novembre 2010

LE CONSEIL D'ÉTAT

Diffusion

Mme Salerno
MM. Maudet
Tornare
Mugny
Pagani
Moret
Burri
Mme Heurtault
MM. Krebs
Lévrier
Zagato
Emeterio
Thierrin
Mermillod
Schweri
Service juridique
SCM
Dossiers et documentation
Mis

vu le titre V, notamment les articles 67 et 70, alinéa 1 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

statuant en légalité

ARRÊTE

La délibération ci-après, du Conseil municipal de la Ville de Genève du 27 septembre 2010, est approuvée avec les remarques inscrites sous lettre A) in fine :

Approbation des comptes 2009

Vu les articles 30, alinéa 1, lettres d, e et f et 75, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés dans l'arrêté PR-781 I,

sur proposition du Conseil administratif,

arrête

par 33 oui et 20 abstentions

Article premier. – Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Ville de Genève pour 2009 est approuvé pour les montants suivants :

Charges
sous déduction des imputations internes de
soit un total des charges nettes de

1 053 827 073,40 F
50 420 186,76 F
1 003 406 886,64 F

Revenus	1 215 249 809,11 F
sous déduction des imputations internes de	<u>50 420 186,76 F</u>
soit un total des revenus nets de	1 164 829 622,35 F

Excédent de revenus 161 422 735,71 F

Il est à mentionner que ces comptes comportent une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les charges de fonctionnement relatives à l'acquisition de collections.

Article 2. – Compte d'investissements

Le compte d'investissements 2009 est approuvé pour les montants suivants :

a) patrimoine administratif	
dépenses	101 785 161,43 F
recettes (prélèvements sur préfinancements inclus)	<u>10 115 148,84 F</u>
investissements nets	91 670 012,59 F
b) patrimoine financier	
dépenses	12 176 435,51 F
recettes (prélèvements sur préfinancements inclus)	<u>92 400,00 F</u>
investissements nets	12 084 035,51 F
c) total	
dépenses	113 961 596,94 F
recettes (prélèvements sur préfinancements inclus)	<u>10 207 548,84 F</u>
investissements nets	103 754 048,10 F

Article 3. – Financement des investissements

le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants :

a) patrimoine administratif		
investissements nets		91 670 012,59 F
amortissements	63 895 921,92 F	
amortissements complémentaires	0,00 F	
excédent de revenus de fonctionnement	<u>161 422 735,71 F</u>	
autofinancement		<u>225 318 657,63 F</u>
excédent de financement		133 648 645,04 F
b) patrimoine financier		
investissements nets		12 084 035,51 F
amortissements (autofinancement)		<u>4 475 709,48 F</u>
insuffisance de financement		7 608 326,03 F
c) total		
investissements nets		103 754 048,10 F
amortissements	68 371 631,40 F	
amortissements complémentaires	0,00 F	
excédent de revenus de fonctionnement	<u>161 422 735,71 F</u>	
autofinancement		<u>229 794 367,11 F</u>
excédent de financement		126 040 319,01 F

Article 4. – Variation de la fortune

L'augmentation de la fortune, soit 161 422 735,71 F, est approuvée; elle correspond à l'excédent de revenus du compte de fonctionnement.

Article 5. – Bilan

Le bilan au 31 décembre 2009 est approuvé, totalisant tant à l'actif qu'au passif 2 663 750 811,25 F dans la composition suivante :

Actif

Patrimoine financier (natures 10 à 13) (Après déduction de 133 878 202,97 F, provision pour pertes sur débiteurs, nature 24)	1 636 348 378,54 F
Patrimoine administratif (natures 14 à 17) (Après déduction de 120 000 F, provision pour pertes sur prêts, nature 24)	<u>1 027 402 432,71 F</u>
Total de l'actif	2 663 750 811,25 F

Passif

Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	99 069 636,74 F
Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	1 490 000 000,00 F
Engagements envers des entités particulières (nature 23)	63 015 348,66 F
Provisions (nature 24)	127 470 187,71 F
Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	14 813 963,41 F
Fortune nette (nature 29)	<u>869 381 674,73 F</u>
Total du passif	2 663 750 811,25 F

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2009 à 15 387 894 F.

- A) 1. Les dépenses et les recettes d'investissement du patrimoine administratif s'élevant à respectivement 102 223 056 F et 11 994 085,55 F, les investissements nets du patrimoine administratif s'élèvent dès lors à 90 228 970,45 F et non à 91 670 012,59 F.
2. L'excédent de financement des investissements du patrimoine administratif se monte à 135 089 687,18 F et non à 133 648 645,04 F.

Communiqué à :
DIM/SSCO 4



Certifié conforme,
La chancelière d'Etat:

A. Luder